

## **Contrôle et exécution des recommandations de l'audit interne au sein des confessions religieuses à Bunia, Province de l'Ituri, République Démocratique du Congo**

### **[ Control and implementation of internal audit recommendations within religious denominations in Bunia, Ituri Province, Democratic Republic Congo ]**

*RILEGA REMO Pierre<sup>1</sup> and AMUDA BABA Dieu Merci<sup>2</sup>*

<sup>1</sup>Master en Leadership et Management des Organisation et Assistant à l'Université Shalom de Bunia (USB), RD Congo

<sup>2</sup>Professeur Associé à l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Bunia (ISTM-Bunia), RD Congo

---

Copyright © 2025 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the ***Creative Commons Attribution License***, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

**ABSTRACT:** This study was conducted in order to analyse the control and implementation of internal audit recommendations within the religious denominations in Bunia. The quantitative method was used to carry out the study in 32 member churches of the religious denominations in Bunia, drawn using weighted stratified sampling. The questionnaire and documentary analysis were used to collect the data. Content analysis supported by percentage calculations was used to analyse the data. After analysis, the study revealed the following:

- The state of control of the various management procedures within the religious denominations in Bunia is fairly good.
- The recommendations relating to the risks identified during the internal audit of religious denominations in Bunia have not been implemented.

In order to improve these religious denominations and make them more professional, there is a need to promote ongoing professional training in this area of organisational governance.

**KEYWORDS:** control, implementation, recommendations, internal audit, religious denominations.

**RESUME:** Cette étude a été réalisée dans le but d'analyser le contrôle et l'exécution des recommandations de l'audit interne au sein des confessions religieuses à Bunia. La méthode quantitative a servi pour réaliser cette étude dans 32 églises membres des confessions religieuses à Bunia, tirées moyennant l'échantillonnage stratifié pondéré. Le questionnaire et l'analyse documentaire ont servi pour la collecte des données. L'analyse de contenu appuyée par le calcul de pourcentage a été utilisée pour l'analyse des données. Après analyse, l'étude a révélé ce qui suit:

- L'état du contrôle des différentes procédures de gestion au sein des confessions religieuses à Bunia est assez bon;
- Les recommandations liées aux risques identifiés lors de l'audit interne au sein des confessions religieuses à Bunia sont totalement non exécutées.

Ainsi, pour améliorer et rendre professionnelles ces confessions religieuses, il y a nécessité d'envisager la promotion de la formation professionnelle continue dans ce domaine de gouvernance organisationnelle.

**MOTS-CLEFS:** contrôle, exécution, recommandations, audit interne, confessions religieuses.

## 1 INTRODUCTION

L'audit interne, considéré comme pierre angulaire de la bonne gouvernance dans le secteur public (Gharrafi & Kerfali, 2019), est vu comme un des mécanismes de gouvernance aux côtés du conseil d'administration, de la direction et de l'audit externe (Amoush, 2017; Gramling et al, 2004). C'est dans ce sens que le management des organisations a priorisé le contrôle interne pour faire face aux nombreux risques auxquels les organisations font face (Belinga, Bougou et Ngompon (2023). C'est ainsi qu'à l'issue de l'audit interne, les recommandations sont toujours formulées en vue de corriger certaines failles qui ont été relevées.

La création d'une stratégie de suivi de réalisation des recommandations d'audit contribuera à renforcer la transparence vis-à-vis des différentes parties prenantes pour ainsi améliorer le contrôle interne de la qualité organisationnelle (Mainungrum et al., 2023; Furqan et al., 2020).

Cependant, certaines églises de la Ville de Bunia, il a été constaté certaines faiblesses dans le contrôle et la réalisation des recommandations issues des assises organiques et des missions d'audits. C'est dans ce cadre que cette étude a été réalisée en vue d'analyser les mécanismes de contrôles et de suivi d'exécution des recommandations d'audits au sein des églises des confessions religieuses de Bunia.

## 2 MÉTHODOLOGIE

Cette étude a été réalisée en Ville de Bunia, chef-lieu de la province de l'Ituri, au Nord Est de la RD Congo. La Ville est subdivisée en 3 communes suivantes: Mbunya, Nyakasanza et Shari, englobant 24 quartiers et 564 avenues (mairie de la Ville de Bunia, 2021). Pour réaliser cette étude, la méthode quantitative telle que décrite par El Achhab (2019), répondant aux exigences de Paillé et Mucchielli (2010) a été utilisée. L'échantillon de cette étude était constitué de 32 églises membres des confessions religieuses, tirées par l'échantillonnage stratifié pondéré.

Pour collecter les données, le questionnaire et l'analyse documentaire ont servi. Pour analyser les données collectées, l'analyse de contenu appuyée par le calcul de pourcentage a été utilisé.

## 3 RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

### 3.1 CONTRÔLE AU SEIN DES ÉGLISES MEMBRES DES CR

*Tableau 1. Fréquence de contrôle*

|        | Effectifs        | %         |               |
|--------|------------------|-----------|---------------|
| Valide | Aucune fréquence | 6         | 18,80         |
|        | Quotidienne      | 1         | 3,10          |
|        | Hebdomadaire     | 3         | 9,40          |
|        | Mensuelle        | 13        | 40,60         |
|        | Trimestrielle    | 5         | 15,60         |
|        | Semestrielle     | 3         | 9,40          |
|        | Annuelle         | 1         | 3,10          |
|        | <b>Total</b>     | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Parmi les 32 églises membres des confessions religieuses, 40,60 % font le contrôle mensuellement, alors que les autres font le contrôle à des différentes fréquences.

*Tableau 2. Régularité de fréquence de contrôle*

|        | Effectifs    | %         |               |
|--------|--------------|-----------|---------------|
| Valide | Toujours     | 16        | 50,00         |
|        | Souvent      | 2         | 6,30          |
|        | Parfois      | 13        | 40,60         |
|        | Rarement     | 1         | 3,10          |
|        | <b>Total</b> | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Il ressort de ce tableau que 50 % d'églises membres des confessions religieuses respectent toujours leur fréquence de contrôle.

**Tableau 3. Atteinte des objectifs**

|        |                            | Effectifs | %      |
|--------|----------------------------|-----------|--------|
| Valide | Avec certaines difficultés | 32        | 100,00 |
|        | Total                      | 32        | 100,00 |

Toutes les 32 églises membres des confessions religieuses atteignent leurs objectifs avec certaines difficultés.

**Tableau 4. Moyens humains**

|        |                      | Effectifs | %             |
|--------|----------------------|-----------|---------------|
| Valide | Capables             | 6         | 18,80         |
|        | Moyennement capables | 26        | 81,30         |
|        | <b>Total</b>         | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Ce tableau montre que plus de 80 % d'églises membres des confessions religieuses ont des moyens humains moyennement capables.

**Tableau 5. Disponibilité de moyens financiers**

|        |                      | Effectifs | %             |
|--------|----------------------|-----------|---------------|
| Valide | Toujours disponibles | 1         | 3,10          |
|        | Souvent disponibles  | 6         | 18,80         |
|        | Parfois disponibles  | 25        | 78,10         |
|        | <b>Total</b>         | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Plus de 75 % des églises membres des confessions religieuses ont des moyens financiers parfois disponibles.

**Tableau 6. Moyens techniques**

|        |              | Effectifs | %      |
|--------|--------------|-----------|--------|
| Valide | Suffisants   | 3         | 9,40   |
|        | Insuffisants | 29        | 90,60  |
|        | Total        | 32        | 100,00 |

D'après ce tableau, plus de 90% d'églises membres des confessions religieuses ont des moyens techniques insuffisants.

**Tableau 7. Système d'information et de pilotage**

|        |                     | Effectifs | %      |
|--------|---------------------|-----------|--------|
| Valide | Toujours disponible | 2         | 6,30   |
|        | Souvent disponible  | 19        | 59,40  |
|        | Parfois disponible  | 11        | 34,40  |
|        | Total               | 32        | 100,00 |

Plus de 50% d'églises membres des confessions religieuses ont un système d'information et de pilotage souvent disponible.

**Tableau 8. Responsable direct de contrôle**

|        |                | Effectifs | %             |
|--------|----------------|-----------|---------------|
| Valide | Chacun         | 13        | 40,60         |
|        | Collaborateurs | 2         | 6,30          |
|        | Hiérarchie     | 17        | 53,10         |
|        | <b>Total</b>   | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

De ce tableau, pour plus de 50 % d'églises membres des confessions religieuses, la hiérarchie est le responsable direct de contrôle.

**Tableau 9. Fonctions d'autorisation et d'enregistrement comptable**

|        |                       | Effectifs | %             |
|--------|-----------------------|-----------|---------------|
| Valide | Personnes différentes | 23        | 71,90         |
|        | Même personne         | 9         | 28,10         |
|        | <b>Total</b>          | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Dans ce tableau, plus de 70% d'églises membres des confessions religieuses respectent les deux fonctions incompatibles: celle d'autorisation et celle d'enregistrement comptable.

**Tableau 10. Fonctions comptables, d'encaissement et décaissement de fonds**

|        |                       | Effectifs | %             |
|--------|-----------------------|-----------|---------------|
| Valide | Personnes différentes | 22        | 68,80         |
|        | Même personne         | 10        | 31,30         |
|        | <b>Total</b>          | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Plus de 68% d'églises membres des confessions religieuses attestent que la fonction comptable ainsi que celle d'encaissement et de décaissement (fonction financière) sont assumées par les s personne différentes.

**Tableau 11. Fonctions de détention et de contrôle des biens**

|        |                       | Effectifs | %             |
|--------|-----------------------|-----------|---------------|
| Valide | Personnes différentes | 13        | 40,60         |
|        | Même personne         | 19        | 59,40         |
|        | <b>Total</b>          | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Pour la majorité d'églises membres des confessions religieuses, les fonctions de détention et de contrôle des biens sont assumées par la même personne.

**Tableau 12. Supervision des activités**

|        |                  | Effectifs | %             |
|--------|------------------|-----------|---------------|
| Valide | Aucune fréquence | 9         | 28,10         |
|        | Quotidienne      | 3         | 9,40          |
|        | Hebdomadaire     | 9         | 28,10         |
|        | Mensuelle        | 6         | 18,80         |
|        | Trimestrielle    | 5         | 15,60         |
|        | <b>Total</b>     | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Il ressort de ce tableau que 28 % n'ont aucune fréquence de supervision des activités et plus de 28 % autres ont une fréquence hebdomadaire.

**Tableau 13. Respect de fréquence de la supervision des activités**

|        |              | Effectifs | %             |
|--------|--------------|-----------|---------------|
| Valide | Non          | 18        | 56,30         |
|        | Oui          | 14        | 43,80         |
|        | <b>Total</b> | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

La majorité des églises membres des confessions religieuses ne respectent pas leurs fréquences de supervision des activités.

**Tableau 14. Existence de cahier de charges à chaque responsabilité**

|        |              | Effectifs | %             |
|--------|--------------|-----------|---------------|
| Valide | Non          | 14        | 43,80         |
|        | Oui          | 18        | 56,30         |
|        | <b>Total</b> | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Plus de la moitié des églises membres des confessions religieuses (56%) ont de cahier de charges à chaque niveau de responsabilité.

### 3.2 RECOMMANDATIONS ET APPRÉCIATION D'AUDIT

**Tableau 15. Responsable de mise en œuvre des recommandations d'audit interne**

|        |                  | Effectifs | %             |
|--------|------------------|-----------|---------------|
| Valide | Auditeur interne | 7         | 21,90         |
|        | Autres personnes | 25        | 78,10         |
|        | <b>Total</b>     | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

D'après ce tableau, plus de 75 % d'églises membres des confessions religieuses ont d'autres personnes autres que l'auditeur interne comme étant des responsables de mise en œuvre des recommandations de l'audit interne.

**Tableau 16. Responsable de suivi des recommandations d'audit interne**

|        |                  | Effectifs | %             |
|--------|------------------|-----------|---------------|
| Valide | Auditeur interne | 17        | 53,10         |
|        | Hiérarchie       | 12        | 37,50         |
|        | Autres personnes | 3         | 9,40          |
|        | <b>Total</b>     | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

La majorité des églises membres des confessions religieuses ont pour responsable de suivi des recommandations de l'audit interne, l'auditeur interne lui-même.

**Tableau 17. Fréquence de vérification des recommandations de l'audit interne**

|        |                     | Effectifs | %             |
|--------|---------------------|-----------|---------------|
| Valide | Aucune vérification | 10        | 31,30         |
|        | Mensuelle           | 1         | 3,10          |
|        | Trimestrielle       | 8         | 25,00         |
|        | Semestrielle        | 5         | 15,60         |
|        | Annuelle            | 7         | 21,90         |
|        | Sans calendrier     | 1         | 3,10          |
|        | <b>Total</b>        | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

Plus de 30% d'églises membres des confessions religieuses n'effectuent aucune vérification des recommandations.

**Tableau 18. Existence des rapports d'audit interne**

|        |              | Effectifs | %             |
|--------|--------------|-----------|---------------|
| Valide | Aucun        | 28        | 87,50         |
|        | 1            | 3         | 9,40          |
|        | 3            | 1         | 3,10          |
|        | <b>Total</b> | <b>32</b> | <b>100,00</b> |

D'après ce tableau, 87,50 % d'églises membres des confessions religieuses ne disposent aucun rapport d'audit interne produit.

**Tableau 19. Etat d'exécution de recommandations d'audit interne**

|              |     | Effectifs | %             |
|--------------|-----|-----------|---------------|
| Valide       | Nul | 4         | 100,00        |
| <b>Total</b> |     | <b>4</b>  | <b>100,00</b> |

Toutes les 4 églises disposant de rapports d'audit interne n'ont aucun état d'exécution des recommandations de l'audit interne.

**Tableau 20. Evaluation des recommandations de l'audit interne**

|              |                            | Effectifs | %             |
|--------------|----------------------------|-----------|---------------|
| Valide       | Superficielles             | 3         | 75,00         |
|              | Tiennent compte des effets | 1         | 25,00         |
| <b>Total</b> |                            | <b>4</b>  | <b>100,00</b> |

Parmi les quatre églises membres des confessions religieuses, trois ont des rapports d'audit interne ayant des recommandations superficielles.

**Tableau 21. Relation entre les recommandations et les objectifs d'audit interne**

|              |   | Effectifs | %             |
|--------------|---|-----------|---------------|
| Valide       | Les recommandations répondent totalement aux objectifs    | 2         | 50,00         |
|              | Les recommandations répondent partiellement aux objectifs | 2         | 50,00         |
| <b>Total</b> |   | <b>4</b>  | <b>100,00</b> |

50% des églises membres des confessions religieuses disposant de rapports d'audit ont des recommandations qui répondent totalement aux objectifs et deux autres ont des recommandations qui répondent partiellement aux objectifs.

**Tableau 22. Matérialisation des recommandations d'audit interne**

|        |  | Effectifs | %             |
|--------|--|-----------|---------------|
| Valide | Aucune réponse formulée aux recommandations                    | 2         | 50,00         |
|        | Réponses formulées directement aux recommandations (oralement) | 2         | 50,00         |
|        | <b>Total</b>   | <b>4</b>  | <b>100,00</b> |

En analysant les rapports d'audit interne de quatre églises membres, deux d'entre elles n'ont reçu aucune réponse aux recommandations formulées et pour les deux autres, les réponses sont formulées directement, souvent oralement.

Tableau 23. Qualité des recommandations d'audit interne

|              |                          | Effectifs | %             |
|--------------|--------------------------|-----------|---------------|
| Valide       | Réalistes et applicables | 4         | 100,00        |
| <b>Total</b> |                          | <b>4</b>  | <b>100,00</b> |

Toutes les quatre églises membres des confessions religieuses disposant de rapports d'audit interne présentent une bonne qualité des recommandations réalistes et applicables.

Tableau 24. Existence de plan d'action aux recommandations

|              |              | Effectifs | %             |
|--------------|--------------|-----------|---------------|
| Valide       | N'existe pas | 4         | 100,00        |
| <b>Total</b> |              | <b>4</b>  | <b>100,00</b> |

Toutes les quatre églises membres des confessions religieuses ne disposent pas d'un plan d'action des recommandations.

## 4 DISCUSSION DES RÉSULTATS

### 4.1 ASSURANCE SUR L'EFFICACITÉ DE CONTRÔLE AU SEIN DES ÉGLISES MEMBRES DES CR

Dans cette troisième sous-section, les résultats discutés sont conformes aux variables telles que la fréquence de contrôle, l'atteinte des objectifs assignés, les moyens pour atteindre ces objectifs, le système d'information et de pilotage, l'organisation, les procédures et la supervision des activités au sein des confessions religieuses.

Concernant les résultats obtenus, 40,60 % d'églises membres des confessions religieuses font leur contrôle mensuellement (tableau 1) et dans l'ensemble, 50 % respectent toujours leur fréquence de contrôle (tableau 2).

Pour l'IFACI (2015), « le contrôle du groupe doit être incarné par un contre-pouvoir. L'indépendance et la liberté d'expression de l'audit interne permettent d'assurer cet équilibre. » Pour la Conférence de la Confédération Européenne des Instituts d'Audit Interne citée par Renard (2010), « il n'est pas douteux pour les professionnels de l'audit interne d'accepter que celui-ci a un rôle vital à jouer en aidant les dirigeants à venir serrer la bride du contrôle interne. » Malgré le contrôle mensuel évoqué, les risques précités sont élevés. L'audit interne devrait donc appuyer les églises membres des confessions religieuses à respecter leur système de contrôle interne (respect des textes) et ce dernier devrait relever les failles existantes en matière de contrôle interne pour proposer des solutions. La norme 2130 stipule que « l'audit interne doit aider l'organisation à maintenir un dispositif de contrôle approprié en évaluant son efficacité ainsi que son efficacité et en encourageant son amélioration continue. » (IIA et IFACI, 2017).

### 4.2 OBJECTIFS ASSIGNÉS ET MOYENS POUR LES ATTEINDRE

Les résultats obtenus montrent que pour les 32 églises membres des confessions religieuses, aucune n'atteint ses objectifs sans difficultés (tableau 3), 81,30 % ont des moyens humains moyennement capables (tableau 4), 78,10 % ont des moyens financiers parfois disponibles (tableau 5) et 90,60 % ont des moyens techniques insuffisants (tableau 6).

Normalement, les objectifs formulés doivent être réalistes (Diridollou, 2013). Réaliser les objectifs avec difficultés conduit à aplanir le chemin. Il est à noter que les compétences constituent une variable non négligeable au sein des organisations (Englander et Fernandes, 2012). Même si les difficultés au sein d'une organisation sont incontournables, le pourcentage obtenu (81,30 %) des moyens humains moyennement capables (tableau 4) renvoie à la sélection ou au choix de ces moyens et surtout, douter des compétences spécifiques acquises dans certaines disciplines.

Concernant les moyens techniques ou matériels, Englander et Fernandes (2012) notent « qu'il est important d'identifier les besoins en matériels. Cette identification permet un achat progressif et selon la nécessité. » Pour ces auteurs (2012), bien que l'on dispose des ressources humaines et matérielles, il y a une contrainte de financer les achats. C'est pour noter que les églises membres des confessions religieuses ne doivent pas rester dans cet état d'incertitude des moyens financiers (parfois disponibles). Les offrandes sont occasionnelles et peuvent être influencées par certaines circonstances. Ces églises peuvent

lutter à s'organiser pour avoir des moyens financiers surs, et cela par exemple, à travers l'autofinancement et la création des activités génératrices de revenu.

#### 4.3 SYSTÈME D'INFORMATION ET DE PILOTAGE

Concernant le système d'information et de pilotage, les résultats obtenus montrent que la majorité des églises membres des confessions religieuses ont un système d'information et de pilotage souvent disponible (tableau 7).

La norme 2110.A1 stipule que « l'audit interne doit évaluer si la gouvernance des systèmes d'information de l'organisation soutient la stratégie et les objectifs de l'organisation. » (IIA et IFACI, 2017). Pour Englander et Fernandes (2012), « l'un des principes de l'informatique décisionnelle est d'apporter la bonne information à la bonne personne, au bon moment. » Le pourcentage ci-haut obtenu (59,40 %) est relatif, car la plupart d'églises membres des confessions religieuses utilisent des groupes WhatsApp pour informer leurs membres. Or, tous les membres ne possèdent pas de téléphones ayant cette application. Pour ce qui est de bases de données accessibles en distance (site web), c'est encore un rêve pour un grand nombre de ces églises.

#### 4.4 ORGANISATION ET PROCÉDURES

Les résultats obtenus montrent que 53,10 % d'églises membres des confessions religieuses ont pour responsable direct de contrôle, la hiérarchie (tableau 8), plus de 70% respectent les deux fonctions incompatibles: celle d'autorisation et celle d'enregistrement comptable (tableau 9), plus de 68% n'acceptent pas que la fonction comptable ainsi que celle d'encaissement et de décaissement (fonction financière) soient assumées par les mêmes personnes (tableau 10) et plus de 59% désobéissent à la règle de séparation des fonctions de détention et de contrôle des biens (tableau 11).

Parlant de définition de la fonction, il s'agit de déterminer les principaux rôles et responsabilités que le concerné est sensé assumer, tout en définissant le règlement de service, de son unité de travail afin que tous les membres de l'unité aient les mêmes repères (Diridollou, 2013). Tout le monde n'est pas permis à tout assumer comme responsabilité. Les tâches ci-dessus sont incompatibles, de par leur définition. Désobéir à cette caractéristique signifie exposer l'organisation à d'autres risques potentiels.

#### 4.5 SUPERVISION DES ACTIVITÉS

Les résultats montrent que 28,10 % d'églises membres des confessions religieuses n'ont aucune fréquence de supervision des activités, 28,10 % ont une fréquence hebdomadaire (tableau 12), 56,30 % ne respectent pas leurs fréquences de supervision des activités (tableau 13) et 56,30 % ont de cahier de charges à chaque niveau de responsabilité (tableau 14).

« Encadrer une équipe suppose deux qualités: la capacité à prendre de la hauteur et du recul; celle d'endosser la responsabilité des résultats de vos collaborateurs » (Diridollou, 2013). Englander et Fernandes (2012) notent que « lorsque le projet est organisé et planifié, il peut démarrer. Pendant son déroulement, son suivi (ou pilotage) vous permettra de mesurer précisément son avancement, de valider les dates jalons, de comparer ce qui a été réalisé avec le prévisionnel et si nécessaire de réviser les plannings et les charges. » Manquer une fréquence de supervision des activités ou ne pas respecter ladite fréquence, même si ayant de cahiers de charges, constituent des signes d'échec dans la réalisation des tâches. Ainsi, le contrôle devient superficiel.

#### 4.6 EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DE L'AUDIT INTERNE AU SEIN DES ÉGLISES MEMBRES DES CONFESIONS RELIGIEUSES

##### 4.6.1 QUALITÉ DES RECOMMANDATIONS

Toutes les quatre églises membres des confessions religieuses ayant des rapports d'audit interne ont des recommandations réalistes et applicables (tableau 23),  $\frac{3}{4}$  ont des rapports d'audit interne avec des recommandations superficielles (tableau 20), deux ont des recommandations qui répondent totalement aux objectifs et deux autres ont des recommandations qui répondent partiellement aux objectifs (tableau 21).

La norme 1000 stipule que « la mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne doivent être formellement définis dans une charte d'audit interne. La charte d'audit interne est un document officiel qui précise la mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne. » (IIA et IFACI, 2017). Cette précision est un interpellatif aux églises membres des confessions religieuses.

Pour Caron (2017), la pertinence des conclusions adressées aux audités peut être appréciée sur base des indicateurs suivants: pourcentage des recommandations réalisées, antériorité des recommandations et nombre de recommandations abandonnées.

Se référant à ces indicateurs, une situation contraire se présente: l'état d'exécution de recommandations est nul pour les quatre églises membres des confessions religieuses (tableau 19).

#### **4.6.2 MATÉRIALISATION DES RECOMMANDATIONS**

Plus de 4/5 d'églises membres des confessions religieuses n'avaient aucun rapport d'audit interne produit et disponible (tableau 18). Quatre ont produit leurs rapports d'audit interne; deux d'entre elles n'ont reçu aucune réponse aux recommandations formulées et pour les deux autres, les réponses sont formulées directement (pratique anglo-saxonne), mais oralement (tableau 22).

D'après la norme 2000 de l'audit interne, on ne peut pas organiser un audit interne sans en produire le rapport (Renard, 2010). Or, 87,50 % n'avaient aucun rapport d'audit interne produit et disponible. La norme 2440 est sans équivoque sur ce point: Le chargé de l'audit interne doit impérativement produire les résultats (Renard, 2010).

Au regard des résultats obtenus, ces deux normes font à ce que la matérialisation des recommandations d'audit interne au sein des églises membres des confessions religieuses soit médiocre. La question reste tout de même posée: Est-ce que les auditeurs internes des églises membres des confessions religieuses participent à une formation professionnelle continue ? Or, la norme 1230 stipule que « les auditeurs internes doivent améliorer leurs connaissances, leurs savoir-faire et autres compétences par une formation professionnelle continue. » (IIA et IFACI, 2017). Pour garantir leur compétence, ils ne doivent s'engager que dans des fonctions pour lesquelles ils ont les connaissances, le savoir-faire et l'expérience nécessaires (IIA et IFACI, 2017).

Concernant l'indépendance de l'audit interne, IIA et IFACI (2017) considèrent que « l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. » Ce qui prouve que l'audit interne doit être exercé par une personne ou une équipe de personnes indépendantes (autonomes) et spécialisées dans le domaine de ladite discipline.

Se référant à la statistique du CBOK en 2007 la structure élémentaire est celle où la fonction n'est exercée que par un seul auditeur (Renard, 2010). Vu la taille de certaines églises membres des confessions religieuses, un seul auditeur interne ne peut pas réaliser des travaux remarquables selon ses responsabilités et les résultats attendus.

Concernant la gratuité de l'audit interne au sein des églises membres des confessions religieuses, la norme 2230 rejette cette pratique. Il est ainsi recommandé aux auditeurs internes de déterminer les ressources appropriées et suffisantes pour une réalisation efficace de leur mission. » (IIA et IFACI, 2017). Ne pas rémunérer les auditeurs internes signifie les décourager à offrir le meilleur d'eux-mêmes. Si ces auditeurs ne sont pas des salariés, leurs honoraires doivent être planifiés en amont.

#### **4.6.3 PRINCIPES DES RECOMMANDATIONS**

Concernant les résultats obtenus, aucune église membre des confessions religieuses n'a un plan d'action dans son rapport d'audit interne (tableau 24). Ce résultat brise le deuxième principe fondamental portant sur l'existence d'un plan d'action. 78,10 % ont d'autres personnes autres que l'auditeur interne ont été identifiées comme étant responsables de mise en œuvre des recommandations de l'audit interne. Par contre, 21,90 % responsabilisent les auditeurs internes pour cette tâche (tableau 16). Cela brise le troisième principe normatif concernant le responsable de l'action et celui de suivi. Plus de 50 % d'églises membres des confessions religieuses ont pour responsable de suivi des recommandations de l'audit interne, l'auditeur interne lui-même (tableau 16). Plus de 30% n'ont aucune fréquence de vérification des recommandations (tableau 17); ce qui est à l'encontre du premier principe de suivi (méthode orthodoxe).

## **5 CONCLUSION**

Au terme de cette étude, il s'est révélé que l'état du contrôle des différentes procédures de gestion au sein des confessions religieuses à Bunia est assez bon, donc en dessous de la moyenne. Quant aux recommandations liées aux risques identifiés lors de l'audit interne au sein des confessions religieuses à Bunia, elles sont totalement non exécutées, exposant ainsi les églises à d'autres risques énormes pouvant affecter leur fonctionnement à la longue. Au vu de ces résultats, il y a nécessité que les confessions religieuses privilégient la promotion de la formation professionnelle continue dans ce domaine de contrôle et de

suivi d'exécution des recommandations afin de permettre aux confessions religieuses de se développer efficacement sur le plan organisationnel.

## REFERENCES

- [1] Amoush A.H. (2017) The Internal Auditing Procedures Effectiveness in the Jordanian Commercial Banks. *International Business Research*. 10: 3.
- [2] Belinga M.Y., Bougou M.C.C. et Ngompon J.P. (2023) Etude de l'efficacité du système de contrôle interne au sein des paroisses de l'église catholique. *Revue Internationale du Chercheur*. 4: 4; 910-934.
- [3] Bureau de la Mairie de la Ville de Bunia (2021) *Rapport annuel*. Inédit.
- [4] Diridollou B. (2013) *Manager son équipe au quotidien*. Paris: Eyrolles.
- [5] Englender O. et Fernandes S. (2012) *Manager un projet informatique*. Paris: Eyrolles.
- [6] Furqan, A.C., R. Wardhani, D. Martani et D. Setyaningrum (2020) The effect of audit findings and audit recommendation follow-up on the financial report and public service quality in Indonesia. *International Journal of Public Sector Management*. 33: 5; 535-559.
- [7] Gharrafi & Kerfali (2019) L'audit interne: coup de fouet à la bonne gouvernance territoriale. *Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit*. 3: 4; 802-822.
- [8] Gramling A. A., Maletta M. J., Schneider A. & Church B. K. (2004), The role of the internal audit function in corporate governance: a synthesis of the extant internal auditing literature and directions for future research. *Journal of Accounting Literature*. 23: 192-244.
- [9] IFACI (2015) *Audit interne et décision*. Montréal. <https://docs.ifaci.com/wp-content/uploads/2018/03/audit-interne-et-decision-web.pdf> (le 22 avril 2021).
- [10] IIA et IFACI (2017) *Cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne*. Florida.
- [11] Mainingrum, R, S. Sylvia, A.R. Oktaviani, et R.F. Meuthia (2023) The effect of audit findings, follow-up audit recommendations, and BPK opinions from the previous year on the determination of opinions in local government financial statements. *Economics, Business, Accounting & Society Review*. 2: 1; 58-73.
- [12] Renard J. (2010) *Théorie et pratique de l'audit interne*. Paris: Editions d'organisation, disponible sur [www.Editions-organisation.com](http://www.Editions-organisation.com) (le 22 avril 2021).
- [13] Saunders M., Lewis P. et Thornhill A (2009) *Comprendre les philosophies et les approches de recherche*. [https://www.researchgate.net/publication/309102603\\_Understanding\\_research\\_philosophies\\_and\\_approaches/link/5804eda208aee314f68e0ad8/download?](https://www.researchgate.net/publication/309102603_Understanding_research_philosophies_and_approaches/link/5804eda208aee314f68e0ad8/download?) (6 janvier 2024).
- [14] Youness EL Achhab (2019) *Recherche Qualitative Principes et méthodes*. [https://www.researchgate.net/publication/334139419\\_recherche\\_qualitative\\_principes\\_et\\_methodes/link/5d1a1c8c299bf1547c8eea4b/download](https://www.researchgate.net/publication/334139419_recherche_qualitative_principes_et_methodes/link/5d1a1c8c299bf1547c8eea4b/download) (le 14 août 2023).